



**MARCH
OF DIMES
CANADA**

**LA MARCHE
DES DIX SOUS
DU CANADA**

L'accessibilité, c'est l'affaire de tous!

**Comité permanent des ressources humaines, du développement
des compétences, du développement social et de la condition
des personnes handicapées
Première session de la quarante-deuxième législature, 2017**

**Étude : Promotion de l'intégration et
de la qualité de vie des aînés canadiens**

**Président
Brian May, député (Cambridge)**

Préparé par La Marche des dix sous du Canada

Le 17 octobre 2017

À propos de nous

La Marche des dix sous du Canada est l'un des plus importants fournisseurs de services et un défenseur inlassable des personnes handicapées, servant de ressource pour tous les Canadiens qui ont besoin de services de soutien en raison de leur handicap.

Bon nombre de nos clients profitent de plusieurs des programmes et services que nous offrons pour accroître leur autonomie. Parmi les nombreuses solutions offertes à l'appui de l'autonomie, notons les appareils et accessoires fonctionnels, les services d'emploi, les services d'auxiliaires et les services de réadaptation professionnelle par le truchement d'Anciens Combattants Canada, de l'aide financière pour les appareils fonctionnels ou les modifications apportées à un domicile ou à un véhicule, et les services d'entraide pour les survivants d'accident vasculaire cérébral.

Par ailleurs, La Marche des dix sous du Canada est le seul organisme du genre au Canada à avoir été nommé membre consultatif du Conseil économique et social des Nations Unies.

Résumé

L'isolement social des aînés est omniprésent au Canada.

Bon nombre d'aînés sont exclus de la vie citoyenne, et de la participation économique et sociale. L'incapacité est souvent un facteur important qui contribue à ce constat.

L'incidence de l'incapacité augmente avec l'âge. En vieillissant, nous avons tendance à perdre de nos capacités, d'où la relation entre le vieillissement et l'incapacité.

Il est possible d'atténuer l'exclusion sociale attribuable à l'incapacité en utilisant des appareils fonctionnels. Une personne augmente ses chances d'inclusion dans la communauté si elle peut sortir de son domicile, se déplacer pour aller au centre commercial ou au centre communautaire et en revenir. Des appareils fonctionnels, comme des fauteuils roulants, des modifications apportées au domicile ou l'installation d'une rampe, corrigent les limites fonctionnelles en matière de mobilité et favorisent les déplacements et l'inclusion des aînés.

Le Canada ne dispose pas d'un programme national permettant aux membres de notre population vieillissante d'avoir accès aux appareils fonctionnels qui facilitent leur inclusion. Il existe de temps à autre des programmes provinciaux, et l'aide financière est très limitée dans certaines provinces et collectivités. Un Canadien qui vit au Labrador n'a pas le même niveau d'accès aux appareils fonctionnels (s'il en a un) que celui qui vit en Colombie-Britannique ou en Ontario. Et cette situation persiste malgré le fait que le gouvernement du Canada a signé et ratifié la Convention relative aux droits des personnes handicapées et son Protocole facultatif.

Nous recommandons l'adoption de mesures qui stimulent l'avancement des technologies et des appareils fonctionnels dans l'intérêt des personnes handicapées, y compris les aînés.

Nous soutenons que l'accès aux appareils fonctionnels devrait être le même partout au Canada. À cette fin, nous recommandons que le gouvernement du Canada entreprenne un examen pour savoir « qui fait quoi ». Cet examen devrait faire la lumière sur les appareils actuellement offerts, les endroits où ils sont offerts et leurs critères d'admissibilité.

Nous recommandons également qu'une telle étude soit encadrée par le système de soins de santé du Canada dans le but d'inclure le financement et l'harmonisation des appareils fonctionnels dans l'Accord sur la santé du Canada.

Contexte

L'importance des technologies et appareils fonctionnels (TAF), définie par l'Organisation des Nations Unies (ONU) comme « des technologies adaptées ou spécialement conçues pour améliorer le fonctionnement des personnes handicapées » [TRADUCTION], est depuis longtemps reconnue par les personnes handicapées.

Les technologies et appareils fonctionnels peuvent accroître la participation à l'éducation, au marché du travail et dans la collectivité, tout en ayant une incidence sur les déterminants sociaux de la santé. Le droit à des technologies fonctionnelles disponibles, accessibles et abordables pour les personnes de tous âges est inscrit dans la Convention des Nations Unies relatives aux droits des personnes handicapées (CNUDPH), qui a été ratifiée par le Canada et qui est entrée en vigueur en 2010.

Malgré la ratification de la CNUDPH, on oublie souvent le nombre sans cesse croissant d'aînés canadiens qui pourraient grandement profiter de TAF accessibles et abordables pour améliorer leur qualité de vie et leur mieux-être.

Il existe un lien entre le vieillissement et l'augmentation de la morbidité menant, par conséquent, à des taux plus élevés d'incapacité.

Puisque la population canadienne est vieillissante, notamment en raison de l'augmentation de l'espérance de vie et de l'importante cohorte des baby-boomers qui s'approcheront de l'âge de 85 ans au cours des deux prochaines décennies, il faudra mettre sur pied des initiatives stratégiques et des programmes créatifs pour permettre à ces personnes de vivre à l'endroit de leur

choix et de participer à des activités intéressantes le plus longtemps possible. On peut apprendre beaucoup de la communauté des personnes handicapées, qui reconnaît que l'incapacité (ou les limitations fonctionnelles) **découle de l'interaction entre** une personne (et son état de santé) et les facteurs propres au contexte de cette personne (facteurs personnels et environnementaux).

C'est donc dire que même si elle est souvent attribuable à une maladie ou à une blessure, l'incapacité peut être améliorée ou diminuée en raison de facteurs externes, par exemple l'accès à des TAF et des environnements bâtis plus accessibles.

Avec l'âge, la capacité mentale et physique des personnes change, ce qui peut avoir une incidence sur des aspects importants de leur fonctionnement et de leur mobilité. Ces changements peuvent souvent être compensés par des TAF. Les cannes, les marchettes, les cannes blanches pour les personnes qui ont perdu la vue et les fauteuils roulants sont des exemples de TAF.

De même, les modifications apportées à l'environnement, que ce soit dans une résidence privée ou un établissement, peuvent permettre aux gens d'accomplir un plus grand nombre d'activités. Cela comprend notamment les rampes, les mains courantes et les ascenseurs. Il existe un lien entre la mobilité, l'indépendance et la participation à la collectivité, et cette mobilité est nécessaire pour faire différentes choses à la maison, pour avoir accès à des magasins, des services et des installations dans la collectivité, et pour participer à des activités culturelles et sociales.

Un accès élargi aux TAF et les modifications apportées au domicile auront pour effet de réduire au minimum l'incidence de l'incapacité sur les aînés et, par conséquent, favoriseront la durabilité des services de santé et sociaux, tout en permettant de réaliser des économies financières.

De plus, là où de l'aide financière existe, l'écheveau du système peut se révéler déconcertant. Il est vrai que les programmes des provinces et des territoires qui financent et fournissent des appareils fonctionnels ne sont pas tous identiques. Les dédales du système compliquent encore plus les choses : même dans les provinces et territoires où un tel accès est offert, le système peut être compliqué et il peut être difficile de s'y retrouver (voir l'étude de l'Université McMaster à la section Documents de référence).

Mot de la fin

La question de l'accessibilité équitable constitue une préoccupation importante. Dans le cadre de différentes études, des groupes de consommateurs et des groupes de travail ont constaté des disparités au chapitre des services et des programmes provinciaux, l'absence de programmes dans les régions rurales, et le fait que de nombreux consommateurs dans plusieurs régions du Canada doivent payer certains frais de leur poche. Il faut ajouter à ces préoccupations la disponibilité des produits : tous les commerces de détail au Canada ne conservent pas le même stock ou ne sont pas en mesure d'acheter les mêmes TAF en raison de leur coût d'achat élevé. De plus, dans de nombreuses régions, le genre de services offerts par le gouvernement détermine souvent les fournisseurs et les produits admissibles au financement accordé par le gouvernement (dans toutes les régions, ce ne sont pas tous les fournisseurs qui collaborent avec le gouvernement).

Il faut créer un processus d'approbation centralisé et simplifié, évaluer l'admissibilité et fournir des technologies et des appareils fonctionnels. Il faut également améliorer les services permettant de s'orienter l'intérieur du système actuel.

Le gouvernement du Canada doit, à tout le moins, envisager la possibilité de créer un système d'information centralisé pour les Canadiens handicapés et les aînés qui doivent avoir accès à des appareils fonctionnels. Idéalement, il faudrait adopter une approche coordonnée et harmonisée pour s'assurer que toutes les personnes qui ont besoin d'un tel appareil, peu importe leur lieu de résidence, sont en mesure d'avoir accès aux renseignements et à l'appareil dont elles ont besoin. L'accessibilité, c'est l'affaire de tous.

Recommandations

- 1. Nous recommandons l'adoption de mesures qui stimulent l'avancement des technologies et appareils fonctionnels dans l'intérêt des personnes handicapées, y compris les aînés.**
- 2. Nous recommandons que le gouvernement du Canada entreprenne immédiatement un examen pour savoir « qui fait quoi ». Cet examen doit faire la lumière sur les appareils actuellement offerts, les endroits où ils sont offerts et leurs critères d'admissibilité.**

- 3. Nous recommandons également qu'une telle étude soit encadrée par le système de soins de santé du Canada dans le but d'inclure le financement et l'harmonisation des appareils fonctionnels dans l'accord canadien sur la santé.**

Documents de référence

Organisation mondiale de la santé, [Rapport mondial sur le vieillissement et la santé](#), 2015.

Yeager, P., Kaye H.S., Reed, M., et Doe, T.M., « Assistive technology and employment: experiences of Californians with disabilities », *Work 2006*, vol. 27, p. 333-344.

Schreiber, D., et Wang, R.H., [Access to assistive technology in Canada: A jurisdictional scan or programs](#), 2017.

Mattison, C.A., Waddell, K., et Wilson, M.G., [Panel Summary: Enhancing equitable access to assistive technology in Canada](#), 2017.



© La Marche des dix sous du Canada, 2017

Toute demande de renseignements au sujet de ce mémoire doit être adressée à :

Steven Christianson

Directeur national, Relations gouvernementales et représentation

Zinnia Batliwalla

Analyste de recherche

Jackie Legge

Associée, Relations gouvernementales

10, boulevard Overlea, Toronto (Ontario) M4H 1A4

Téléphone : 426-425-3463, poste 7326

www.marchofdimes.ca